

## Fiche technique **Portique aérien autonome**

<b>Hauteur :</b>	<b>3m</b>	<b>4m50</b>
Profondeur :	3m50	4m75
Largeur :	4m50	5m40



Lumière et son : l'éclairage peut être fourni par l'organisateur ou par les artistes (hors spectacles scéniques, si cela est précisé au préalable, auquel cas l'organisateur doit fournir la source électrique). Le portique doit être éclairé sur toute sa hauteur.

Le matériel de sonorisation doit être fourni par l'organisateur, la musique sera transmise par clef USB sur place.

Hauteur : ce portique peut être monté à 3m ou 4m50 de hauteur (+1m de marge technique s'il y a un plafond pour le montage en bascule et les stabilisateurs).

Espace de jeu : ce portique occupe une surface au sol de : [largeur : de jardin à cour / profondeur : de la face au lointain)

- En montage 3m de hauteur : 4m50 de largeur sur 3m50m de profondeur
- En montage 4m50 de hauteur : 5m40 de largeur sur 4m75m de profondeur

Aucune circulation ne peut avoir lieu sous le portique pendant les performances.

Technique : ce portique est autonome, il ne nécessite aucun ancrage au sol.

Il doit être posé sur un sol plat dans l'idéal (il accepte une légère pente).

Tout le matériel d'accastillage et les agrès sont fournis par l'artiste.

Aucune source de chaleur ne devra être placée à moins de 1m des agrès ou des accroches.

Possibilités artistiques : ce portique permet d'installer tous les agrès aériens statiques et rotatifs : trapèze, tissu, corde, cerceau, filet, chaînes, hamac, sangles en solo ou en duo ...

Il ne permet pas d'utilisation dynamique en ballant ou en pendulaire.

Installation et accessibilité : le temps de déchargement et de montage est maximum de 2h, et de 1h pour le démontage et le chargement. Le montage et le démontage de la structure nécessitent 3 personnes, idéalement 4.

La zone de montage devra être dégagée et sécurisée, et un stationnement prévu au plus proche (véhicule léger).

Sécurité : les 4 pieds sont reliés entre eux par des câbles à ras de terre, légèrement surélevés en cas de pente, si le passage de public en dessous du portique est prévu, l'organisateur devra sécuriser la traversée de l'espace par du scotch prévu à cet effet, des passes câbles ou tout autre moyen adapté selon la nature du sol et la configuration.

Il devra également prévenir toute dégradation du matériel par son public.

Gardiennage :

- en extérieur, un agent de sécurité devra être mobilisé si le portique ne peut être surveillé par l'organisation.
- en intérieur, il devra être installé ou stocké dans un endroit sécurisé et fermé.